

Déclarations de ministres

[Français]

Le gouvernement actuel a maintenu un engagement financier ferme à l'égard de la péréquation conformément à notre obligation constitutionnelle, et nous l'avons fait malgré les contraintes financières que nous impose notre propre situation.

[Traduction]

La mesure législative que je dépose prévoit donc le renouvellement du programme actuel de péréquation. On compte qu'il en résultera une croissance substantielle des paiements dans les années à venir. Cette croissance sera accentuée par l'amélioration que nous apporterons progressivement, au cours des deux prochaines années, aux dispositions du programme concernant les revenus. Le total des paiements de péréquation effectués en vertu du nouveau programme est censé passer à environ 5,6 milliards de dollars en 1987-1988 et à près de 5,9 milliards l'année suivante. Cela représente des augmentations de près de 300 millions, soit plus de 5 p. 100 par an.

● (1520)

Ce projet de loi qui vise également à étendre et à mettre à jour d'autres parties de la Loi sur les arrangements fiscaux, a été préparé à la suite de consultations intensives, lesquelles ont débuté au printemps 1985, avec les provinces. Comme les députés le savent peut-être, le recensement préliminaire de 1986 publié en janvier indique que certaines provinces, et notamment les provinces de l'Atlantique, le Québec et la Saskatchewan, ont touché 70 millions de dollars en trop au titre des paiements de péréquation, au cours des deux dernières années financières. En vertu de la loi, le gouvernement fédéral est censé récupérer cette somme l'an prochain dans le cadre du redressement normal des comptes, auquel on procède régulièrement au fur et à mesure que les données changent. Le règlement établi de longue date est clair. S'il ressort des nouvelles données que le gouvernement fédéral doit de l'argent aux provinces, nous leur payons le plein montant. S'il appert que les provinces doivent de l'argent au gouvernement fédéral, nous recouvrons la somme. Il importe que les paiements de transfert continuent à se fonder sur les données démographiques les plus récentes pour garantir la justice et l'exactitude du système. Nous devons tenir compte du nouveau recensement.

[Français]

Nous sommes toutefois conscients de la situation financière précaire dans laquelle se trouvent les provinces à faibles revenus. Nous voulons faire tout notre possible pour leur venir en aide tout en gardant à l'esprit les problèmes financiers auxquels fait face le gouvernement fédéral.

[Traduction]

C'est pourquoi le projet de loi prévoit également la remise, en chiffres nets, des sommes dues au gouvernement fédéral au titre de la péréquation pour les deux dernières années financières, en raison du nouveau recensement. Autrement dit, le gouvernement fédéral renoncera à ce qui lui est dû à la suite du recensement dans la mesure où cela dépasse les augmentations futures des paiements de péréquation, pour les deux mêmes années financières, à la suite de changements dans d'autres données économiques et financières sur lesquelles se fonde la formule de péréquation.

Nous ne sommes pas tenus, sur le plan légal ou autre, de renoncer à l'argent qui nous est dû. Nous prenons cette mesure

car nous voulons aider les provinces et nous comprenons la situation difficile dans laquelle se trouvent celles que vise la péréquation. Nous savons à quel point l'aide fédérale est importante pour elles. Nous sommes déterminés à leur offrir cette aide dans la mesure où notre propre situation financière nous le permet.

Les mesures que j'ai annoncées aujourd'hui s'inscrivent dans un programme d'aide intensive que le gouvernement offre aux provinces à faibles revenus grâce à la péréquation depuis deux ans et demi. Nous avons commencé par une aide supplémentaire de 285 millions de dollars en 1985. Nous continuons par le renouvellement et l'amélioration du programme actuel de péréquation. A preuve, la proposition de remise des paiements en trop versés aux provinces au titre de la péréquation et dus au gouvernement fédéral en raison des nouvelles données du recensement.

[Français]

Je crois que les hausses appréciables de financement qui découleront de nos propositions témoignent de l'attachement du gouvernement fédéral au principe de la péréquation.

[Traduction]

Je sais que le Parlement examinera attentivement le projet de loi sur les ententes fiscales. Je sais qu'il n'oubliera pas que l'autorisation concernant les paiements de péréquation vient à échéance le 31 mars 1987 et que dans notre intérêt à tous, nous devons éviter à tout prix d'interrompre ces paiements d'une importance vitale pour les provinces les moins nanties.

[Français]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le 3 mars dernier, il y a huit jours, j'avais posé à la Chambre au ministre des Finances (M. Wilson) la question suivante, dans laquelle je lui disais:

Par suite du recensement bidécennal de 1986, monsieur le Président, le gouvernement fédéral pourra récupérer une manne inattendue de près de 600 millions de dollars au chapitre des paiements de péréquation qu'il verse aux provinces, ainsi qu'au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de la santé.

J'avais donc soulevé ce problème important qui revient un peu comme à chaque période qui se situe dans le milieu d'un recensement que l'on a chaque dix ans et qui pose à l'administration des affaires publiques provinciales un problème, parfois positif, parfois négatif.

Ce que le ministre des Finances a annoncé aujourd'hui, c'est ce qui avait été fait également en 1981-1982 par le gouvernement libéral de l'époque. Le ministre actuel suit exactement le même cheminement, en ce sens qu'il fait bénéficier les provinces des variations dans leur budget de péréquation qui résultaient du recensement. Le problème que cause le recensement à «mi-terme», comme on dit en anglais *the mid-term census*... ces problèmes sont toujours difficiles parce qu'il semblerait que le recensement qui se fait chaque cinq ans, au milieu, n'a pas la précision des autres. Et bien souvent on constate que lorsqu'arrive le recensement décennal, il y a un rajustement de population qui bien souvent est plus près des estimations qui avaient été faites et cela crée des problèmes sérieux.

Donc, le ministre des Finances a répondu à l'attente des provinces et à la suggestion de l'opposition libérale, il a suivi la même méthode, le même programme qui avait été suivi en 1981-1982 par le gouvernement libéral précédent et appliqué